

	NOTE DE SERVICE	NS-00931
	BQ-Mesure dérogatoire permanente sur la prescription des recherches de mycoplasmes génitaux	Date de mise en application : 28/07/2020
Direction du Laboratoire de Biologie Médicale Structure : Microbiologie		Suivi par : Corentine Alauzet Téléphone : 03.83.15.34.62 Courriel : c.alauzet@chru-nancy.fr

Seule la version électronique du document est valide

Objet : Mesure dérogatoire permanente sur la prescription des recherches de mycoplasmes génitaux

- Nouvelle analyse :
- Modification de l'analyse :
- Autre : consigne spécifique dérogatoire

Afin de limiter les non-conformités liées à des difficultés de prescription pour la recherche des mycoplasmes génitaux, les recommandations suivantes sont mises en place :

- Au niveau du RTE : lorsqu'une demande de mycoplasmes en culture (PCB ou « Mycoplasmes génitaux » cochés sur feuille rose) est prescrite sur un tube APTIMA → remplacer la demande par une PCR M. genitalium.
- Au niveau de MB : lorsqu'une demande de M. genitalium (PCB) est prescrite sur un tube Biorad → remplacer la demande par une recherche de mycoplasmes en culture.

Fait à Nancy le 27/07/2020

Le responsable de structure et/ou le biologiste responsable de l'analyse

Corentine Alauzet

Patricia Franck

DESTINATAIRES
Pour information : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG) ▪ Biologistes et ingénieurs du RTE, de MB et de la PFGM
Pour exécution : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres et techniciens du RTE, de MB et de la PFGM